



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service aménagement et risques**

Relevé de décisions

Bureau foncier

Mont-de-Marsan,

25 SEP. 2023

Affaire suivie par Thierry AUDITEAU / Agathe ROUX-
LAFFONT

Chef de bureau / Chargée Mission foncier

Tél : 05 58 51 30 66

Mél : ddtm-sar-bf@landes.gouv.fr

Objet : CDPENAF du 12 septembre 2023

Président :

Mme Nadine CHEVASSUS	représentant la préfète
----------------------	-------------------------

Participants :

Mme Julie LACANAL	représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Mme Dominique DEGOS	Conseil Départemental
M. Laurent CIVEL	Président CC Pays Tarusate
M. Jean-Luc LAFENETRE	Maire de Maurrin
M. Michel HERRERO	Maire d'Estigarde
M. Hervé BOUYRIE	Maire de Messanges
M. Jean-Luc DUBROCA	Communes Forestières
M. Jean-Michel ANACLET	Chambre d'agriculture des Landes
M. Denis LAFARGUE	FDSEA
M. Kevin POUYSEGUR	JA40
M. Xavier MARTIN	Propriétaires-usufruitiers
M. Marcel PRUET	MODEF
M. Marc-Antoine DESTRUHAUT	Chambre des Notaires
M. Jean-François LAGRAULA	AGRO-BIO40
M. Jean-Marc BENQUET	Fédération des chasseurs
M. Georges CINGAL	SEPANSO
M. Luc BLOTIN	INAO
M. Bruno LACRAMPE (ne vote pas)	SAFER

Personnes excusées :

Mme Gabriella CARRERE	SySSO
Mme Isabelle CAZAUBON	Confédération Paysanne - - pouvoir donné à MODEF
M. Jacques DUFRECHOU	Landes Nature - pouvoir donné à CA
M. François RETEAU	ONF

Agents de l'État :

M. Thierry AUDITEAU	DDTM/SAR/Rapporteur et secrétaire de séance
Mme Agathe ROUX - LAFFONT	DDTM/SAR/Rapporteur et secrétaire de séance

Personnes admises à la réunion :

M. Nicolas BELLARDENT-VALLEAU	Chambre d'Agriculture
M. Romain DUBOSCQ	Chambre d'Agriculture
M. Yan CHASSERIO	CD40
M. Jérôme TOFFOLI	CD40
M. Romain PARDES	CD40

* * *

Quorum:

Le quorum étant atteint (**20 votants**), la réunion peut régulièrement se tenir.

Ordre du jour :

- Avis sur la modification n°1 - PLUi de la communauté d'agglomération du Grand Dax

* * *

Procédure de modification n°1 du PLUi de l'agglomération du Grand Dax (Article L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme):

Le PLUi a été approuvé le 18 décembre 2019.

La modification n°1 a été engagée le 22 juin 2023 par arrêté puis la commission a été saisie le 29 juin 2023 pour avis sur la délimitation de deux nouveaux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) couvrant 0,7 ha. La CDPENAF est compétente pour se prononcer au titre de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme.

M. Auditeau présente un diaporama sur la modification n°1 du PLUi de l'agglomération du Grand Dax qui permettra la création d'un sous secteur NXe (STECAL) pour autoriser, sur des parcelles non bâties, actuellement situées en zone NX, de nouvelles constructions artisanales et industrielles:

- ZONE NXe (STECAL) à Heugas
- ZONE NXe (STECAL) à Rivière-Saas-et-Gourby

Mme Sandra Paysan-Bessellere, chargée de mission planification urbaine et M. Philippe Castel vice-président en charge de l'urbanisme représentants la communauté d'agglomération du Grand Dax sont invités à répondre aux questions des membres.

Conclusion et décision de la commission :

M. Lafargue ne vote pas sur le projet de Heugas. Le quorum est atteint avec 19 votants.

Le projet de STECAL à Heugas est soumis au vote :

Abstention : 0

Défavorable : 1

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants

Le projet de STECAL à Rivière-Saas-et-Gourby est soumis au vote :

Abstention : 1

Défavorable : 0

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des votants

* * *

* * *

L'ordre du jour étant achevé, la session est close.

La prochaine réunion se tiendra le mardi 10 octobre 2023.

Pour la présidente de la CDPENAF
La directrice départementale,



Nadine CHEVASSUS